

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

Séance du 6 Octobre 2020 à 20h

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 octobre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Champagne, maire.

EN EXERCICE: 15

PRESENTS : 15 VOTANTS : 15

PRESENTS : Jocelyne Aubé, Elodie Bouyge, Emmanuelle Colleu, Marcelle Deprez, Andréa Gardé, Delphine Goron, Florence Huber
Xavier Amedjrovi, Jean Noel Broegg, Stephan Champagne, Antony David, Alain François, Emmanuel Hilario, Jean Marc Tiret, Patrick Vincent

ABSENT EXCUSÉ : //

ABSENT NON EXCUSE : //

SECRETAIRE : Elodie Bouyge

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Champagne, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h29.

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis-clos en raison de l'impossibilité de respecter les règles sanitaires liées au Covid-19.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se réunir à huis-clos, la séance reste filmée sur la page Facebook de la commune.

A l'unanimité, le précédent compte rendu du conseil municipal est approuvé.

Ordre du Jour

CREATION DE POSTES

1- VACATAIRE

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de la nécessité d'organiser le service de cantine en tenant compte des aménagements liés à la pandémie Covid-19, il convient de renforcer les effectifs du service périscolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De créer un emploi d'encadrement des activités périscolaires et animation, remplacement et aide aux agents du service, à temps non complet – pour deux heures/jours en fonction de la nécessité de service à compter du 21 septembre 2020.

Le vacataire sera rémunéré sur la base d'un montant forfaitaire égal au Smic soit 10.15 €/h (références 01/01/2020)

- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2- ADJOINT ADMINISTRATIF

Délibération retirée à l'unanimité.

DON DE VEHICULE

Vu le code des collectivités territoriales,
Articles L2242-1 et suivants du CGCT
Articles R2242-1 et suivants du CGCT
Article L2122-22 9° du CGCT

Vu la candidature de la commune dans le cadre de l'opération de dons de véhicules lancée par le Conseil Départemental des Yvelines en date du 22 juillet dernier,

Vu le courrier du 23 septembre 2020 de Monsieur le Président du Conseil Départemental validant la candidature de la commune,

Considérant qu'il s'agit d'un véhicule GPL, modèle Renault Clio 5 places mis en circulation le 16/10/2013 et non utilisé par les services du Département et qu'il est en parfait état de fonctionnement et a fait l'objet d'un contrôle technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus.

Donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

CONTRAT ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Madame Goron présente le contrat retenu par la commission Vie locale pour les illuminations de Noël.

Le contrat de location pour 3 ans (2020-2021-2022) comprenant la reprise, le stockage et la maintenance des illuminations est proposé pour 1656.18 € HT – 1987.42 € TTC/an.

Madame Goron précise que ce devis est d'un montant un peu supérieur au précédent mais que ce dernier datait de 2017 et rappelle que nous avons pu racheter en fin de contrat les illuminations installées sur St Martin au prix 2020 pour 213.37 € HT, le montant de rachat possible en 2023 est de 99.19 € HT – 119.30 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le choix de la commission

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat auprès de Decolum 3 rue finissage 55310 Tronville en Barrois.

DECISIONS MODIFICATIVES- NON-VALEUR

Monsieur le Maire indique que certains mouvements doivent être effectués sur le budget, notamment pour traiter des non-valeurs que vient de nous adresser le Trésor Public.

1-DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Tiret, maire-adjoint délégué aux finances.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur Tiret propose au conseil municipal les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2020 :

FONCTIONNEMENT

| | | |
|----------|----------|------------|
| DEPENSES | 6541 | + 10100 |
| DEPENSES | 678 | - 10100 |
| DEPENSES | 042/6811 | + 11647.40 |
| DEPENSES | 023 | - 11647.40 |

INVESTISSEMENT

| | | |
|----------|----------------------------|------------|
| RECETTES | 040/2804132/281531/2804412 | + 11647.40 |
| RECETTES | 021 | - 11647.40 |
| DEPENSES | OP.19/040/21532 | +8867.84 |
| DEPENSES | 020 | - 8867.84 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise les décisions modificatives ci-dessus

2- NON-VALEURS

Monsieur Champagne explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre en considération les non-valeurs que nous soumet le Trésor Public, qui, bien qu'ayant usé les diverses possibilités de recouvrement, ne parvient pas à récupérer ces sommes. C'est également la raison pour laquelle une partie des décisions modificatives ont été votées.

Les non-valeurs s'étalent sur plusieurs années (2012-2014-2015-2017-2018) pour un montant total de 8354.38 € suivant état en date du 05/10/2020 de Monsieur le comptable public.

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal,

- Accepte la mise en non-valeur de la somme ci-dessus présentée

DELOCALISATION DE LA SALLE DU CONSEIL

Monsieur Champagne propose de délocaliser le conseil municipal à la salle polyvalente afin de pouvoir accueillir quelques personnes dans le public, ce qui n'est pas possible dans la salle du conseil à la mairie, la superficie de celle-ci ne permettant pas de garantir les règles sanitaires en période de pandémie Covid-19.

Pour ces motifs, après avis auprès de la sous-préfecture de Mantes la Jolie, conformément à l'article L2121-7 du CGCT, le conseil municipal sera délocalisé à la salle polyvalente jusqu'à l'accessibilité de la salle du conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal

- Accepte la délocalisation du conseil à la salle polyvalente, seul lieu susceptible d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

- Demande à Monsieur le Maire de recueillir l'avis de Monsieur le Sous-Préfet.

Tour de table

Jocelyne Aubé : Qu'en est-il des travaux d'enfouissement de réseaux et de la dépose des poteaux ?

- probablement courant octobre, à confirmer à la prochaine réunion de chantier.

Florence Huber : Les travaux de création d'un mur de soutènement pour consolider le chemin du Coudray ne permettront plus l'accès aux véhicules sur une période d'environ six semaines. Cela est assez ennuyeux pour les quatre foyers impactés et totalement bloqués.

Une réunion sur place s'est tenue en présence du service voirie de GPSEO avec les administrés concernés.

Plusieurs solutions ont été étudiées pour une voie de déviation mais ce n'est pas réalisable.

Jean-Noël Broegg : Un troisième boîtier a été installé sur la commune pour permettre l'arrivée de la fibre, d'ici moins d'un an. Ces travaux ne nécessiteront pas trop de génie civil puisqu'il s'agit de passer par les fourreaux de France Telecom déjà en place.

L'étude a déjà été faite pour St Martin bourg et l'Ilon, celle pour Sandrancourt et le Coudray est en cours.

L'évolution de la situation est consultable sur le site de TDF.

Emmanuel Hilario : Le projet de vidéo protection est toujours d'actualité, plusieurs devis sont à l'étude.

Stephan Champagne : Les membres du conseil pourront recevoir les entreprises pour demander des explications sur les devis.

Delphine Goron : Pour permettre à l'ensemble du conseil municipal d'apprécier au mieux les travaux de création de la Halle, d'un local associatif et l'extension de l'atelier municipal, une réunion interne va être organisée avec l'architecte.

Delphine Goron : L'utilisation de la salle polyvalente n'est que très rarement possible pour les particuliers étant donné le nombre limité à 30 personnes, avec port du masque et gel obligatoires.

Delphine Goron – Alain François : La mairie va faire don des denrées non périssables, qui restent suite aux colis proposés aux aînés en période de confinement, pour les sinistrés des Alpes-Maritimes.

La mairie souhaite ouvrir une collecte aux administrés qui seront informés par boitage, info-co et via le compte Facebook de la commune. L'envoi par transporteur, qui reste à trouver, se fera aux environs du 20 octobre.

Le CCAS pourra éventuellement apporter son aide.

Des remerciements sont adressés à Emmanuel Hilario pour la mise en place des colis en début de confinement.

Séance levée à 21h03